

**RÉPONSE DE MADAME MARTINE VASSAL,
PRÉSIDENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

**CONCERNANT LE RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES
RELATIVES AU CONTRÔLE DES COMPTES ET DE LA
GESTION DE LA DIRECTION DES MAISONS DE L'ENFANCE ET
DE LA FAMILLE (DIMEF) DU DÉPARTEMENT DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

Martine Vassal

La Présidente



Marseille, le 17 DEC. 2020

Monsieur Nacer MEDDAH
Président
Chambre régionale des comptes
Provence-Alpes-Côte d'Azur
17 rue de Pomègues
13295 MARSEILLE cedex 08

RAR JA09856749484

Objet : Contrôle des comptes et de la gestion de la direction des maisons de l'enfance et de la famille (DIMEF) du département des Bouches-du-Rhône - Rapport d'observations définitives : transmission des réponses

Monsieur le Président,

Vous avez notifié par courrier du 17 novembre 2020, les observations définitives relatives au contrôle des comptes et de la gestion de la direction des maisons de l'enfance et de la famille (DIMEF) du département des Bouches-du-Rhône.

J'ai pris connaissance du rapport avec la meilleure attention et je souscris à la plupart des observations et recommandations formulées par la chambre régionale des comptes à ce sujet.

Toutefois, je souhaite compléter le rapport par la réponse jointe en annexe.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Martine VASSAL

Zen à ms

REPONSE DU DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE

**AU RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES
DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES**

**« Contrôle des comptes et de la gestion de la direction des maisons
de l'enfance et de la famille (DiMEF) du département des Bouches-
du-Rhône – Exercices 2013 et suivants »**

REPONSE

3.3.1.1 Des recettes d'exploitation en hausse sur la période en lien avec l'activité

P. 30 : Le coût de revient de prise en charge des mineurs non accompagnés

Si le coût de revient de prise en charge des mineurs non accompagnés est moins élevé que celui d'autres mineurs, il convient cependant de noter que tous les MNA pris en charge bénéficient d'un accompagnement éducatif à la DiMEF, y compris ceux hébergés à l'hôtel.

P. 31 : Le prix de journée reste supérieur à celui des autres structures d'accueil d'urgence du Département

La DiMEF, en sa qualité de foyer départemental de l'enfance, est le seul établissement du Département à devoir assurer un accueil d'urgence les nuits, les week-ends et jours fériés des enfants pris en charge. De ce fait, il n'est pas anormal que son prix de journée reste supérieur à celui d'autres structures non soumises à une telle contrainte de continuité de fonctionnement.

7.3.3.1 L'expérimentation de PEGASE à la Pouponnière

P. 55 : La chambre encourage la DiMEF à étendre l'expérimentation de ce programme aux enfants de moins de cinq ans accueillis à la MEF du Redon

L'objectif à terme de l'expérimentation PEGASE est d'être étendue à toutes les structures accueillant des enfants de moins de cinq ans et pas uniquement des bébés accueillis en pouponnière. Il ne s'agit donc pour la DiMEF que d'une première étape.

Il ne saurait, en l'état, être donné une suite favorable à la recommandation de la chambre relative à l'extension de cette expérimentation. En effet, l'arrêté du 19 juillet 2019 qui l'encadre exclut expressément son élargissement à un autre établissement que la Pouponnière.